



Quelle revalorisation en DSDEN et rectorat sans tenir compte de la prime de noel 2019 ?

Propositions des autorités académiques pour la revalo en DSDEN et rectorat :

- revalorisation des IFSE uniquement en DSDEN et rectorat, avec effet rétroactif au 1er janvier 2020 ;
- étude des IFSE en établissements scolaires en 2021, suite aux discussions nationales ;
- « prime de Noël » en DSDEN et rectorat : revue à la baisse en compensation de la hausse de l'IFSE mensuelle pour les DSDEN et rectorat.
- « prime de Noël » en établissement scolaire : pas d'information.
- maintien des montants pour les agents percevant déjà un montant au-dessus des montants revalorisés (74 agents : 23 administratifs et 51 ITRF, concernés sur 888 agents en DSDEN et rectorats de Normandie).

Ci-dessous, vous trouverez le nombre d'agents par corps qui aura une hausse par tranche de 500€. A mettre en face de ce qui a été perçu en 2019 en prime de Noël. Il n'y a « revalo » que si le cumul IFSE 2019 + prime de Noël 2019 est inférieur à ce qui sera perçu en 2020.

POUVOIR D'ACHAT ET PRIME DE NOEL EN DSDEN ET RECTORAT									
Savoir si vous allez gagner ou perdre en 2020 par rapport à 2019									
EFFECTIFS DES AGENTS PAR CORPS BENEFICIANT D'UNE REVALO SUR L'IFSE									
corps	Revalo < 500€	Revalo entre 500€ et 1000€	Revalo entre 1001€ et 2000€	Revalo supérieure à + 2000€	clause de sauvegarde	total par corps	prime de Noël 2019		Nos commentaires sur la prime de Noël 2020 (non connue au 4 octobre 2020) par rapport à 2019.
							rectorat	DSDEN	
ADJAENES	40	189	120	0	1	350	1 000 €	700 €	40 ADJAENES au moins perdent du pouvoir d'achat si la prime de Noël 2020 n'est pas d'un montant de 200€ (en DSDEN) ou 500€ (en rectorat).
SAENES	11	69	97	69	6	252	1 300 €	1 050 €	11 SAENES au moins perdent du pouvoir d'achat si la prime de Noël 2020 n'est pas au minimum de 500€ à 700€.
AAE	5	5	26	60	16	112	2050€ - 2600€	1600€ - 1650€	10 AAE au moins perdent du pouvoir d'achat si la prime de Noël 2020 est <1000€.
ATRF	4	4	26	0	9	43	1 000 €	700 €	4 ATRF au moins perdent du pouvoir d'achat si la prime 2020 n'est pas de 200€ à 500€. Il y en a 4 de plus s'ils sont en rectorat.
TEC RF	11	2	9	4	11	37	1 300 €	1 050 €	13 TEC RF au moins perdent du pouvoir d'achat si la prime 2020 n'est pas de 1000€.
ASI	2	3	4	1	1	11	2 050 €	1 600 €	5 ASI au moins perdent du pouvoir d'achat si la prime 2020 n'est pas de 600€ à 1100€.
IGE	7	7	3	6	21	44	2 050 €	1 600 €	14 IGE au moins perdent du pouvoir d'achat si la prime n'est pas de 1100€ à 1500€.
IGR	1	0	3	1	9	14	2 600 €	sans objet	4 IGR au moins vont perdre du pouvoir d'achat si la prime 2020 n'est pas de 600€.

Tableau établi sur la base des documents fournis en groupe de travail du 1er octobre 2020.

Depuis 8 ans, les primes de Noël sont importantes sur nos feuilles de paie.

Vous trouverez dans le tableau ci-contre les montants des primes de Noël depuis 2012 qui prouvent qu'une attention particulière existait jusqu'à présent pour compenser la faiblesse de nos rémunérations.

La nouvelle direction académique en créant l'académie de Normandie va-t-elle baisser nos revenus ?

Que l'on soit pour ou contre la prime de Noël, il ne doit y avoir aucune baisse de pouvoir d'achat entre 2019 et 2020 !

Le SNASUB-FSU fait circuler une pétition pour le maintien du pouvoir d'achat, signez-là et faites la signer !

EVOLUTION DES PRIMES DE NOEL DEPUIS 2012 DANS L'ACADEMIE DE CAEN (hors université)										
GRADE/ANNEE	2012		2013		2014-2015	2016**	2017	2018	2019	
	Rectorat/DSDEN	EPLE	Rectorat/DSDEN	EPLE					Rectorat	Autres
AAE/IGR : chefs de division	950€	950€	950€	950€	/	1000€	/	/	2600€	/
AENESR /AAHC	950€	950€	950€	950€	950 €	1000€	1000€	1200€	2600€	1650€
AAE/APAE/DDS/ASI/ IGE	750€	750€	850€	850€	850 €	900€	900€	1100€	2050€	1600€
SAENES	650€	650€	5 montants* : 650€ à 800€.	3 montants* : 650€ à 800€.	750€	800€	800€	1000€	1300€	1050€
TEC RF	650€	650€	750€	750€	750€	800€	800€	1000€	1300€	1050€
ADJAENES/ATRF	550€	550€	600€	600€	600 €	100€***	100€	300 €	1000€	700€
CONTRACTUELS	0	0	Indice initial + 71 pts	Indice initial + 71 pts	Indice initial + 71 pts	Indice initial + 71 pts	Indice initial + 71 pts	Indice initial + 71 pts + pts équivalant à 200€	Indice initial + 156 pts/ 700€	Indice initial + 114 pts/ 500€

* les SAENES avaient en 2013 des montants liés à la cotation du poste avec l'indemnité PFR.

** En 2016, il y a eu 50€ en plus en A et B et 100€ en plus en C correspondant à un reliquat de fin d'année, qui n'avaient pas vocation à se renouveler l'année suivante. En réalité, ils ont été pérennisés les années suivantes. Les 50€ et 100€ sont intégrés dans le tableau ci-dessus en 2016.

*** 600€ perçues l'année précédente avaient été mensualisées par ajout de 50€ sur l'IFSE. Le SNASUB-FSU était intervenu à l'époque pour rappeler le message extrêmement négatif qui serait envoyé à la catégorie C lorsqu'elle verrait sur la paie de Noël pour les A et les B de montants importants et zéro pour les C. L'ex SG avait alors décidé de faire un geste à la hauteur de 100€.